

PRIX DE L'ABONNEMENT

POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVÉ-DENUNCIQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES AVANT les journaux de Paris.

Lyon, 10 juin 1843.

REVUE DE LA SEMAINE.

De nouveaux faits sont venus compliquer la question du rappel de l'union : un meeting d'ouvriers irlandais à Manchester, une manifestation réactionnaire près de Dublin et la divulgation du plan d'O'Connell. La réunion de Manchester atteste que les Irlandais ne se contentent pas avec les Anglais auxquels ils sont mécontents, que la lutte une fois engagée ne se bornerait pas à l'Irlande, mais éclaterait au sein des villes manufacturières anglaises, pour arrêter les travaux de l'industrie et jeter, quelle que doive être son issue, une perturbation profonde dans le pays. Jamais la question n'avait eu ce caractère, et c'est avec raison que le parlement s'en préoccupe d'une manière sérieuse, car la Grande-Bretagne est à la veille d'une crise terrible.

Le ministère n'est pas resté inactif devant l'agitation, et c'est bien certainement à ses manœuvres qu'il faut attribuer le mouvement qui a eu lieu à Dungannon et à Carland. Au cœur même de cette Irlande accablée sous le despotisme anglais, à laquelle on va essayer d'arracher ses armes en vertu d'un bill, au milieu des souffrances auxquelles, disent les Irlandais, le rappel doit mettre fin, dix mille hommes se sont levés, ont pillé quelques maisons et se sont promenés portant une bannière sur laquelle était écrit : *Point de rappel*. C'est la contre-partie de la réunion de Manchester ; le cabinet en tirera parti dans le parlement pour repousser les vœux de l'Irlande, pour opposer, si la guerre civile éclate, protestants à catholiques ; cette diversion est donc un fâcheux symptôme.

Le plan de l'agitateur est trop modéré pour avoir un grand résultat, et il est impossible qu'il ne cache pas sous les apparences de la légalité une pensée plus hardie. Ce n'est pas avec la légalité qu'on peut rompre le pacte d'union ; les pétitions d'un peuple qui entend s'affranchir se font les armes à la main si elles veulent être écoutées, surtout dans les circonstances où se trouve l'Irlande vis-à-vis de l'Angleterre. La lutte paraît inévitable ; si l'Irlande triomphe, sa réunion de mandataires en permanence est inutile ; si elle succombe, elle est impossible. O'Connell ne s'est pas abusé : la nomination des mandataires agitera jusqu'au dernier village, engagera tous ceux qui y auront pris part, permettra de compter et de régulariser les forces. Plus tard, ces mandataires donneront le signal, et l'insurrection comptera dès le premier jour un chef dans chacun des districts.

L'insurrection espagnole ne fait pas de progrès, elle s'affaïssé sur elle-même ; il n'en restera bientôt plus rien que les croix plantées sur la tombe des victimes. C'est une tentative avortée, et, nous le croyons, il fallait s'attendre à la non réussite ; le moment n'était pas venu. Dans une lutte semblable, l'opportunité de l'attaque fait autant que le courage des soldats. Pourquoi un soulèvement aujourd'hui, et surtout pour qui ? On sait tout ce que nous pensons d'Espartero, de sa politique ; mais en dissolvant les cortès il est resté dans la stricte légalité : ce n'est donc pas au nom des lois violées qu'on peut faire une levée de boucliers. Les citoyens se réuniront dans deux mois pour nommer leurs représentants : c'est de ce côté-là qu'il faut pour le moment porter ses efforts. Dans trois mois le régent se trouvera devant un parlement nou-

veau, et ce parlement ne pourra être brisé ; le dissoudre ce serait annoncer l'intention formelle de gouverner sans lui ; mais dans ce cas le refus de l'impôt, légitime puisque le budget n'aurait pas été voté, jetterait le pouvoir dans de dangereuses complications.

Que les Espagnols attendent jusque-là ; ils forceront le régent à mettre à nu son ambition, ses désirs, à dire nettement ce qu'il veut ; ils auront alors pour eux le bon droit, qui en révolution n'est pas toujours un vain mot. Aujourd'hui, pour qui se soulever au milieu de tous les partis qui divisent l'Espagne ? En faveur d'Isabelle ? Mais dans quinze mois elle aura atteint sa majorité, et vraiment ce n'est pas la peine de se faire tuer pour la porter quelques jours plus tôt sur un trône qui chancelle. Pour l'infant don François de Paule ? Ce serait absurde ; cet homme n'a ni le prestige de la légitimité, ni l'esprit et le courage qui font les usurpateurs. Pour don Carlos ? Mais l'Espagne qui l'a chassé déjà ne veut plus de moine pour roi. Pour Christine ? Ce serait recommencer une guerre civile, et les patriotes qui l'ont bannie ne peuvent pas se battre aujourd'hui pour elle. Pour la république ? L'heure de cette forme gouvernementale n'est pas encore venue ; elle viendra, mais quand les ayacuchos seront tombés, quand les fautes d'une jeune fille émancipée ou d'un prince étranger devenu son époux, quand les intérêts particuliers des provinces, mieux compris et mieux dirigés vers un but commun, auront prouvé à l'Espagne qu'une république unitaire peut seule lui rendre sa splendeur et sa force. Ce moment viendra, nous le pensons ; mais jusque-là les patriotes doivent se préparer et ne pas se jeter dans des révoltes qui n'auraient pour résultat que de retarder l'heure de leur triomphe.

Les conditions qui constituent le pouvoir avec une force indispensable à la régularité de son action n'existent pas en France aujourd'hui ; le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif sont vis-à-vis l'un de l'autre dans une situation d'où il ne peut sortir que l'impuissance, et qui impose la stérilité à une session qui devait être marquée par d'utiles travaux. S'il est question d'améliorations politiques, si un député propose quelque réforme dans la loi électorale, si des pétitions réclament contre l'abus des lois commises par les agents du pouvoir, il se trouve toujours dans la chambre une majorité stationnaire, accroupie dans le présent, qui ne veut pas comprendre que marcher c'est vivre, et qui combat avec le ministère contre tout progrès, toute extension, toute répartition plus équitable des droits politiques. L'accord est parfait ; la liberté est une ennemie, on s'est croisé contre elle, et on lui oppose une barrière qu'on essaie de rendre infranchissable.

Si, au contraire, il est question des intérêts matériels, ce touchant accord n'existe plus ; cette majorité, soumise, dévouée, disciplinée tout à l'heure, veut être ici la souveraine maîtresse, et les faits viennent justifier ses prétentions. L'industrie sucrière réclame une loi qui pose les bases de son existence, le ministère présente un projet ; la majorité se récrie et fait une loi sur des principes opposés à ceux du cabinet. Il veut procéder à la refonte des monnaies, centraliser la fabrication dans la capitale ; il succombe encore une fois devant une majorité qui, après avoir modifié le projet par des amendements, finit par rejeter la loi tout entière. Un ouragan terrible a dévasté notre colonie de Pondichéry, le cabinet demande 130,000 f. pour venir au secours des colons ; cette demande amène les plus importantes révélations :

la caisse de réserve de Pondichéry a été dilapidée ; on a jeté l'argent à pleines mains à des hommes qui n'avaient pas droit d'y prétendre ; on a fait des prêts défendus par les règlements, et ces prêts se sont changés en cadeaux au moyen de dégrèvements coupables ou d'échanges dérisoires. Plus de 500,000 fr. ont ainsi disparu de l'actif du budget. En face de pareilles dilapidations, la majorité rejette l'allocation demandée. Voilà trois échecs en quelques jours.

Il résulte de tout ceci une situation qu'il n'est pas sans intérêt de faire bien comprendre. Le ministère s'est efforcé, depuis près de trois ans qu'il est aux affaires, de comprimer la pensée politique du pays ; la corruption s'est glissée, grâce à lui, dans tous les partis opposés, et les a affaiblis ; la loi des annonces et les abus dans les listes du jury ont permis de frapper leurs organes. Enfin, pour détourner les hommes des grandes pensées nationales, le cabinet a éveillé en eux des désirs cupides ; il a fait toutes les forces de la société converger vers les intérêts matériels qu'il a élevés au-dessus des intérêts politiques dont il prêchait l'inanité. La majorité du parlement a feint de le croire, et, voulant établir sa domination, lui a laissé la direction apparente de la politique dont il amoindrissait la gravité et s'est emparée des intérêts matériels qu'il préconisait, décidée à ne pas lui abandonner ce qu'il présentait comme le plus important. Le partage s'est opéré, et voilà le gouvernement, lui le guide, le modérateur, le voilà sans action réelle, sans considération, sans force, dès qu'il s'agit des intérêts qu'il a essayé de faire prévaloir ; le voilà inhabile, impuissant en tout ce qui touche aux questions les plus élevées de la fortune publique : les votes l'ont prouvé.

Cette situation serait intolérable pour des ministres sincèrement dévoués au bien du pays, aux intérêts dont le développement est arrêté par une lutte sans fin. Dans une position semblable, des hommes qui auraient le moindre sentiment de leur dignité personnelle résilieraient à l'instant les signes extérieurs d'un pouvoir qu'ils n'ont pas en réalité.

Mais ces intérêts politiques dont le cabinet semble avoir conservé la direction, dont la majorité a paru vouloir le laisser maître, les dirige-t-il en effet ? A l'intérieur, oui, et nous allons voir pourquoi ; à l'extérieur, non, et nous allons le prouver. Le ministère s'est trouvé d'accord avec la majorité de la chambre sur le maintien des lois de septembre, sur la réforme électorale ; cela est tout simple. Les lois de septembre ont mis le principe du gouvernement actuel en dehors des discussions de la presse ; la majorité maintient ces lois, parce que discuter un principe c'est l'affaiblir. On ne tue pas un principe, mais on le remplace, et une fois celui-ci remplacé, les hommes qui composent cette majorité pourront bien n'être plus les législateurs du pays. Quant à la réforme électorale, les hommes jouissant d'un privilège qu'ils sont décidés à ne pas partager, encore moins à détruire, font naturellement cause commune avec un cabinet qui défend leur situation. Il est tout simple qu'une majorité qui n'est pas progressive, nous le reconnaissons, accepte les services du ministère qui caresse ses idées.

Quant aux questions extérieures, dès que ce cabinet veut prendre l'initiative, elle l'arrête. Il donne à l'Angleterre le droit de visiter nos navires, elle oppose son *velo*. Il reste étranger aux affaires de Syrie, elle lui impose l'obligation morale d'y agir en

FEUILLETON DU CENSEUR.

CHRONIQUE THÉÂTRALE.

Où allons-nous, quel chemin rempli d'ornières suivons-nous, et que devient l'art au milieu de ces vociférations et de ces exagérations de toutes sortes ? Nous volons au progrès, nous crie-t-on sous toutes les formes. Convenons donc alors que ce prétendu progrès artistique ressemble fort à une décadence, et qu'avant quelques années, si un pareil état de choses continue, tout directeur sera forcé d'abandonner la partie, de mettre la clé sur la porte de son théâtre, et d'y inscrire ces mots : *Fermé par manque de véritables artistes*.

Le système suivi depuis quelques années en fait de grand-opéra n'est plus tolérable en effet. Le goût, la grâce, le charme, le sentiment mélodiques se sont prodigieusement perdus à travers cette horrible mêlée de notes et de cris surhumains qui constituent de nos jours les grandes partitions. On ne saurait croire le nombre de voix charmantes, et qui eussent pu prétendre à un brillant avenir, qui ont déjà succombé à l'œuvre.

Par ce temps-ci, pour réussir dans le grand-opéra, il n'est besoin que de deux ou trois notes, et l'on verra bon marché de la tournure, de la diction, du sentiment, de toutes les qualités enfin qui autrefois étaient indispensables à l'artiste. Aussi ne savons-nous trop quel nom donner à la plupart des personnages qui viennent parader chaque soir sur la scène, sous prétexte de chanter l'opéra comique ou sérieux, fort ou léger.

On dirait vraiment que le peuple français a fait sa religion du *si bémol*, de l'ut de poitrine, du *mi* grave et du *ré* aigu, tant il s'adore consciencieusement, et avec des transports frénétiques, ces notes de sa prédilection. Voyez-le en effet dans nos salles de spectacle, la bouche béante, le cœur palpitant, attendre le lever de ces bienheureuses divinités, ni plus ni moins que les Mexicains attendant le lever du soleil ; et si ces sonores déités viennent à se produire avec force et avec éclat, alors ce charmant peuple français éclate en enthousiasmes, vocifère des actions de grâces et porte en triomphe ces notes faites demi-dieux. Les peuples de l'Inde ont moins de vénération pour leur Dhalai-Lama que nous n'en avons pour nos chanteurs. Les générations à venir composeront peut-être toute une nouvelle mythologie, avec l'histoire de nos ténors et de nos danseuses. Nourrit, Duprez, Tagliioni, seront les Apollon, les Jupiter, les Vénus et les Junon de cet Olympe. M. Delahaye a quelques chances d'être le dieu des sombres demeures, et M^{me} Miro d'occuper la place de Diane chasserresse.

En attendant la réalisation de ces mythes chantants et dansants, les futurs dieux et les futures déesses chantent et dansent avec un dédain supérieur, tout occupés qu'ils sont de savourer d'avance leur immortalité et de toucher à chaque fin de mois les quelques sacs de mille francs qu'ils désignent recevoir à titre d'offrandes.

On nous a rendu l'autre jour le *Barbier de Séville*. Hélas ! que nous avons eu de peine à reconnaître là une des œuvres les plus délicieuses et les plus spirituelles de Rossini ! Vous vous rappelez tous l'avoir entendue, et il y a quelques années à peine, et combien tous les personnages en étaient

lestes, gais, aimables, pleins de verve, de mordant et de bonne humeur. Aujourd'hui Rosine a quelque peu vieilli, sa voix a perdu de sa fraîcheur et de sa légèreté, elle ne sait plus parler, et la future comtesse Almaviva fait ses délices des romances de Loïsa Puget, ni plus ni moins qu'une petite bourgeoise ; Almaviva, lui, semble s'être éraillé la voix à courir les rues de Séville, donnant des sérénades à tous les balcons ; Bazile est devenu tristement comique ; quant à Figaro, bien qu'il ne soit plus le *bel enfant que vantait sa mère*, bien qu'il ait pris du ventre comme un gros capitaliste, il a su cependant conserver quelques traces de sa voix et de sa bonne humeur.

Le public ce soir-là s'est montré assez pacifique, et, bien qu'il ait trouvé tous ces personnages quelque peu changés, il leur a fait assez bon accueil ; ils lui rappelaient des mélodies si aimables, si pleines de verve et d'entrain, qu'il s'est pris à les écouter avec plaisir, ne fût-ce que pour se délasser un instant des *Huguenots*, de *Robert* et de *la Juive*, ces chefs-d'œuvre immortels, il est vrai, mais mortellement ennuyeux pour qui les écoute depuis tantôt dix ans.

La *Dame Blanche* a été moins heureuse que le *Barbier de Séville*. Autant le public de la veille s'était montré débonnaire, autant celui du lendemain s'est montré impitoyable. L'opéra-comique en général, et la *Dame Blanche* en particulier, jouent de malheur. Nous ne pouvons comparer la dernière représentation de la *Dame Blanche* qu'à celles du *Pré-aux-Clercs* et de *Fra-Diavolo*, de grotesque mémoire. Pour peu que l'opéra-comique se comporte encore quelque temps de la sorte, il faudra en arriver, faute d'acteurs et de chanteurs en ce genre, à remplacer le chant et le dialogue par une pantomime aussi vive et aussi animée que possible.

Donc M. Boulot a échoué comme chanteur dans la plupart des principaux morceaux ; quant à son jeu, qu'en dire, sinon qu'il est indéfinissable comme toutes les choses incompréhensibles ? M^{me} Lehen, dont la voix n'est plus celle que nous avons applaudie il y a deux ans, et qui chante tout simplement faux avec beaucoup de prétention, n'a tiré qu'un médiocre parti du rôle de Jenny ; jugez d'après cela ce qu'elle a dû faire de celui de Zerline dans *Fra-Diavolo*. Que M^{me} Lehen joue les rôles secondaires, mais qu'elle se garde de toucher aux premiers rôles : ils lui échapperaient comme celui de Zerline. Nous ne parlerons pas de M^{me} Céline, qui jouait le rôle de miss Anna. Cette jeune élève manque complètement d'habitude de la scène, et ne sait point encore tirer parti de sa voix, qui a cependant de l'étendue, de l'égalité et du timbre. Ce n'est point une artiste sans talent, et elle pourra obtenir quelques succès dans de petites villes ; momentanément le public a demandé son remplacement immédiat et à ce qu'elle n'ait plus à jouer par complaisance.

Quant à l'orchestre, il n'y va certes pas de main-morte : il accompagne la *Dame Blanche*, *Fra-Diavolo* et le *Pré-aux-Clercs* ni plus ni moins que s'il s'agissait de la marche de la *Juive* ou de la bénédiction des poignards dans les *Huguenots*. Les cuivres, la grosse caisse, les timbales s'en donnent à cœur-joie. Aussi avons-nous vainement cherché à l'orchestre ces mille nuances, ces mille détails charmants de mélodie dont Auber, Boïeldieu et Hérold ont enrichi leurs partitions. On eût dit des hercules assommant à coups de massue des rossignols dans une forêt.

Finissons-en avec les débutants. — M. Danguin a été reçu comme père

noble dans la comédie ; lorsque la comédie se fait vaudeville, les pères nobles de vaudeville peuvent bien se faire pères nobles de comédie. — M. Dubellay, deuxième et troisième ténor, a débuté presque incognito dans la comédie ; c'est un ténor de comédie qui doit être très-amusant dans l'opéra. — M^{me} Eulalie, deuxième et troisième dugazon, a également débuté, avec de beaux yeux et une voix toute tremblante, dans la comédie, par la raison que ses rôles n'existent plus dans l'opéra. En voyant tant de chanteurs se jeter dans la comédie, on peut se demander pourquoi il ne reste pas plus de comédiens dans l'opéra. — M^{me} Zoé, deuxième et première dugazon, a cru devoir débiter dans l'opéra-comique, bien qu'elle n'ait pas de voix ; ses débuts cependant ont été assez amusants pour faire croire qu'elle serait convenable dans le vaudeville. — M. Desessart, troisième basse, a été assez comique dans *Bartholo le Barbier*, mais il a fait presque regretter M. Gagnon dans *Guillaume Tell*. — M^{me} Néodo, qui a prié pour ses débuts le nom de M^{me} Dieu-Donnée, seconde danseuse, a été res que avec quelque opposition ; c'est une jeune élève qui a de la souplesse, et à laquelle il ne reste plus à acquiescer que du style et de la grâce. — M. Robert, raisonneur, est très-convenable en ce qu'il n'aura à paraître que trois ou quatre fois dans l'année. — Voici, croyons-nous, toutes les sommités secondaires qui se sont produites sur notre scène durant le pluvieux mois de mai : pâles et timides satellites gravitant tristement autour des planètes principales, et passant leur existence à attendre un rayon de gloire qui peut-être n'arrivera jamais pour eux.

Il ne manque donc, pour compléter nos troupes chantantes, dansantes et déclamantes, qu'une première chanteuse d'opéra comique, une première danseuse, un jeune fort premier rôle de comédie et un grand premier rôle femme de comédie : le troisième début de M^{me} Zoé, seconde dugazon, est quelque peu chanceux. Mais ne pourrions-nous pas dire plutôt que tout l'opéra comique est encore à reconstruire, vu qu'il n'existe jusqu'à présent qu'à l'état de mythe, ainsi que le ballet, qui continue à rester immobile, les deux pieds sur la *Sylphide* et sur *Giselle*, ni plus ni moins que le colosse de Rhodes sur ses deux rochers ?

M. Delahaye a quitté, dit-on, ses pommiers de la Normandie pour accourir en toute hâte vers les bords du Rhône ; ses amis l'attendent comme le messie-ténor. Durant ce temps, M. Raguot chante jusqu'à quatre grands opéras par semaine, juste ce qu'il faut pour tuer un homme qui n'aurait pas la force de dix chevaux. Cependant M. Raguot trouve encore moyen de se faire applaudir par plusieurs qualités incontestables, malgré quelques oppositions qui ne sont pas toujours ni dans le vrai ni dans le juste.

Puisque l'on en est arrivé à trouver charmant qu'on intercale des romances dans le *Barbier de Séville*, — barbarie dont se seraient bien gardées les Malibran, les Sontag et les Persiani, — signalons le journal de musique le *Ménestrel*, qui vient de publier deux romances nouvelles de M. Thys : *la Perle de village* et *C'est elle*, petits chefs-d'œuvre en leur genre.

Une représentation qui promet de l'intérêt est celle qui doit se donner mardi aux Célestins, au bénéfice de M. Ponnet : *Céline*, vaudeville en deux actes ; *Bertrand l'hortolier*, *Brutus* et *Entre ciel et terre*. Puissent ces pièces nous dédommager de Jacquard !

faveur des chrétiens. Le discours d'ouverture est vague sur les affaires d'Espagne, elle détermine la forme gouvernementale qu'elle entend voir le cabinet soutenir dans ce pays; si elle consent à faire sur ce sujet avec le cabinet une sorte de pacte de silence, c'est pour ne pas augmenter les embarras du gouvernement espagnol et nullement pour plaire au nôtre.

Le cabinet n'a pas la majorité, mais c'est la majorité qui le mène; on peut l'appeler le cabinet Soult, Guizot ou du 29 octobre, peu importe: ce n'est pas un ministère, c'est un esclave. K.

La chambre des députés a adopté hier le projet de loi portant demande de crédits pour divers édifices publics.

La pétition relative au travail des enfants dans les manufactures a été rapportée par M. Terme et renvoyée, après un assez long débat, à M. le ministre du commerce, ainsi qu'une pétition qui demande la prompt création d'un conseil de prud'hommes à Paris.

BANQUET DE MACON.

Suite et fin du discours de M. de Lamartine.

Savez-vous, selon moi, le tort des hommes qui dirigent, qui inspirent le gouvernement depuis sept à huit ans? C'est de ne pas croire à la possibilité de cette démocratie organisée. Ils disent: « C'est incompatible avec la monarchie. Ce serait fonder sur les vagues de la mer. La démocratie est un élément trop mobile, il faut le solidifier en le rétrécissant. Ce qu'il faut, avant tout, c'est de la force à la monarchie. »

Eh! mon Dieu! messieurs, et nous aussi, nous voulons bien prêter force à la monarchie, à cette concentration de la force nationale dans une institution permanente et respectée, au sommet des institutions. Mais entendons-nous: de quelle monarchie voulez-vous parler? Est-ce d'une monarchie née d'un mouvement libéral et national un jour de victoire de la liberté dans Paris, d'une monarchie balancée un moment contre la république dans un hôtel-de-ville, face à face avec M. de Lafayette, l'homme de 91, et sortie, enfin, comme une transaction heureuse que nous avons tous acceptée entre des partis prêts à se déchirer et peut-être à déchirer la France? (Sensation prolongée.)

Où bien est-ce d'une monarchie oubliant trop vite sa naissance et ses conditions toutes nationales, retirant peu à peu toutes ses promesses, se déplaçant par degrés de son principe pour passer sur un autre, absorbant tôt ou tard le droit national dans le droit dynastique, et se glissant pour ainsi dire, de déviation en déviation, jusqu'à un trône absolu, à l'ombre duquel on laisserait encore jouer au pays une comédie de liberté représentative? (Bravos réitérés.)

Si c'est d'une pareille monarchie que vous entendez parler, elle ne viendra jamais.

Une voix: Nous ne la souffrirons pas!

M. de Lamartine se tournant vers l'interrompue: Vous ne la souffrirez pas? Ce mot prouve autant pour le libéralisme que pour l'intelligence de celui qui l'a prononcé. Non, ce genre de monarchie ne pourra jamais s'enraciner de nouveau parmi nous. Vous le comprenez, vous! Mais quels sont donc les théoriciens assez insensés pour rêver encore, en France, la résurrection de monarchies de cette nature? Mais ils ont donc les yeux fermés à l'histoire? Quoi! ils ne voient pas que la monarchie a subi dans le monde d'aussi profondes modifications que toutes les autres institutions, que toutes les bases sur lesquelles on peut fonder des monarchies ont été sondées, et qu'aucune n'a pu porter quinze ans un gouvernement? N'avez-vous pas vu la monarchie de droit divin s'engloutir en 89 dans un abîme qui a failli engloutir la France elle-même? N'avez-vous pas essayé de la monarchie militaire? Où est-elle? au tombeau des Invalides, enseveli dans sa gloire: des millions de baïonnettes n'ont pu la porter. N'avez-vous pas essayé de la monarchie de transaction entre les deux principes, sous la Restauration? Elle a péri; je l'ai déploré moi-même. Je ne m'en cache pas, sa chute m'a ému. L'ébranlement de cette chute n'a certes pas raffermi le sol monarchique. Que vous reste-t-il donc? Une seule monarchie possible, la monarchie de raison et de nécessité, telle que vous avez voulu la fonder en 1830; la monarchie non pas enveloppée des mystères d'une métaphysique anglaise, cachant son origine dans le ciel, mais la monarchie en plein jour, examinée par tout le monde, consentie par tout le monde, appartenant à tout le monde, et ne représentant plus que deux choses utiles aux nations: l'unité d'action dans le gouvernement, et la perpétuité du signe du pouvoir dans la royauté. Voilà tout, et c'est assez; et ce rôle est encore immense. Moins, c'est l'ancien régime; plus, c'est la république. (Très-bien! très-bien!)

Une voix: C'est là la monarchie que nous voulons.

M. de Lamartine: C'est cela que vous voulez! mais est-ce bien cela que veulent ou semblent vouloir depuis sept à huit ans les conseillers du pouvoir? Ils vous font peur de leur propre ouvrage; ils vous font peur de vous-mêmes; ils vous font peur de l'instabilité, des excès, des crimes mêmes d'une démocratie organisée. Mais ont-ils réfléchi à l'anachronisme de ces terreurs? On se trompe sur les choses en se trompant sur les temps. Messieurs, la démocratie a été terrible, débordée, anarchique, coupable après 89; mais ce n'était pas son règne alors: c'était son laboratoire enfanteur; c'étaient les convulsions de sa naissance et de sa lutte avec l'agonie d'un ordre social qui luttait contre elle en s'écroulant. Quoi de semblable aujourd'hui? Sans doute, si les mêmes circonstances se représentaient jamais, les passions de la démocratie seraient dangereuses. Bien loin de la soutenir et de l'encourager, comme j'ose le faire, il y aurait à combattre et à mourir peut-être pour la contenir et la modérer. Ce sont là de ces temps redoutables où les hommes assez énergiques pour s'approcher de la passion populaire en sont consumés les premiers et ne sauvent les sociétés qu'en se dévouant pour elles. Mais, encore une fois, en est-on là? La démocratie a-t-elle quelque chose à conquérir en dehors de ce qui peut être conquis en ordre et par la voie des gouvernements réguliers? Non; elle n'a plus qu'à se régler. Elle n'est plus, en France, à l'état d'ignorance, d'anarchie, de passion, encore moins de fureur; elle est à l'état de théorie et d'institution. Ce temps-ci n'est plus le temps des tribuns ni des démagogues, c'est le temps des hommes d'état. (Bravos unanimes et prolongés.)

Mais, Messieurs, allons au fond des choses, puisque vous voulez bien m'accorder une si longue et si obligeante attention. Levons tous les voiles qui nous cachent le sens intime des choses. Quelle est donc la pensée vraie, profonde, persévérante, j'oserai dire la pensée sainte et divine de la démocratie et de la révolution française, puisque cette pensée, au fond, n'est qu'une émanation de l'idée chrétienne appliquée à la politique? Est-elle donc si coupable cette pensée? Si coupable! eh! c'est la pensée du christianisme! Ce n'est pas autre chose que la tendance, que l'aspiration à l'unité, la passion de l'unité, l'unité du peuple avec lui-même par la suppression des privilèges, des castes, des préjugés mêmes qui nous divisaient (bravo! bravo!), l'unité du peuple avec son gouvernement. La démocratie, c'est l'unité; la révolution, c'est l'unité; le vrai libéralisme, c'est l'unité, la fusion des conditions, des castes, des professions, en une seule et compacte individualité nationale.

Voilà ce que veut la France, même à son insu; voilà ce que ses divers gouvernements s'obstinent si malheureusement à ne pas vouloir. La démocratie veut unir et le pouvoir veut diviser. Il le veut par des paires héréditaires qui ne seraient au fond que des gouvernements par droit de naissance. (Très-bien!) Il le veut par une élection restreinte à une véritable oligarchie électorale. Il le veut par ce qu'il appelle un pays légal en opposition avec un pays de trente millions de citoyens hors la loi électorale. (Très-bien!) Il le veut jusque dans une institution de conseillers privés qui s'interposeraient entre les corps élus et la couronne. (Très-bien! très-bien!) Il le veut par les fortifications de Paris. (Très-bien!) Il le veut par une loi de régence qui déposse la nation du droit inaliénable de pourvoir à son salut dans les interregnes. (Très-bien! très-bien!) Il le veut enfin par l'isolement d'un trône qu'il veut faire porter sur la base étroite d'une aristocratie de gouvernement, au lieu de le poser inébranlable sur la base large d'un peuple organisé tout entier. (Vives acclamations.)

Où, voilà surtout les deux tendances contraires du peuple et du pouvoir. Et l'on s'étonne que l'opposition grossisse! Ah! ce qui m'étonne, moi, c'est que la nation tout entière ne soit pas déjà avec nous dans l'opposition. (Nombres et vives adhésions. L'orateur prend un moment

de repos, descend dans la salle et cause quelques minutes avec ceux qui l'entourent.)

Pourtant, messieurs, n'était-ce pas une assez belle mission réservée par la Providence à la monarchie de 1830 que cette mission de fonder enfin l'unité de la nation et de son gouvernement? N'était-ce pas là ce qui aurait imprimé un cachet, un caractère propre et grandiose à son établissement dynastique? Oui, cela aurait donné à cet établissement un caractère qui ne l'aurait laissé confondre avec aucun autre, et j'ose dire que le sol était bien préparé pour cela. La féodalité a eu pour caractère et pour mérite la défense armée du territoire national. Ces châteaux dont vous voyez les ruines sur nos montagnes n'étaient pas des nids de brigands ni des repaires de tyrannie, comme on vous l'a dit; c'étaient aussi les forteresses des provinces qui plus tard ont formé la France en s'unissant. (Très-bien!)

Louis-le-Gros nous prépara à la liberté nationale et politique par la liberté octroyée aux communes. Louis XIV et Colbert nous donnèrent l'administration, cette action centralisée et uniforme de l'Etat, inconnue jusque-là. La révolution de 89 nous donna l'égalité, l'égalité raisonnable, l'égalité que nous voulons tous, l'égalité de noblesse et non de bassesse, l'égalité qui ennoblit tout le monde; car la noblesse de tous, c'est la liberté. (Bravo!) Au gouvernement de 1830 il était réservé d'accomplir et d'organiser l'unité de la nation par la distribution large, équitable des droits politiques, dans des proportions réglées avec toutes les garanties de solidarité et de moralité, à toutes les classes de citoyens qui forment le peuple en s'organisant.

Voilà, quant à moi, la pensée qui m'a animé depuis le premier jour où j'ai touché à la politique, et que je ne cesserai de poursuivre, tant que vous me continuerez ce concours dont je suis si fier et dont je me sens fortifié dans ma faiblesse et dans mon isolement: Accomplir, achever, cimenter l'unité de cette grande nation, et tendre ainsi à la grande unité des nations entre elles.

Mais, me dit-on, vous pensez peut-être juste; mais vous êtes seul, seul au milieu de passions et d'intérêts plus forts que vous. — Je suis seul, Messieurs? Et qui donc êtes-vous? (Longue sensation.) Et pourquoi donc ces nombreux citoyens, de toutes les classes de la population, qui remplissent ces tentes, à qui je suis personnellement ou indifférent ou inconnu, et qui ont bravé les intempéries de la journée pour venir sympathiser dans ces sentiments! Seul, Messieurs? Ah! oui, on est seul quelques années souvent, quand on est avec la vérité; mais une force supérieure, le temps, travaille à votre insu pour vous, et il vient un jour où, au lieu d'être multiplié par quelques groupes dans un parlement, vous êtes multiplié par tout un peuple! (Très-bien! très-bien! — L'orateur est obligé de s'interrompre.)

Eh bien! puisque vous écoutez avec tant d'attention mes faibles paroles, j'irai plus loin, et je vais vous dire une chose que je n'aurais pas le projet, en montant ici, de dire en public. (L'attention redouble.)

Nous sommes des hommes sérieux, Messieurs, profondément attachés, tous ici, à notre patrie et à la conservation de son gouvernement. Nous craignons les révolutions; nous avons raison, car toutes les révolutions ne sont pas des progrès. (Très-bien! très-bien!) Il y en a qui avancent, il y en a qui font reculer un peuple et qui retardent l'esprit humain. Pensons donc un moment tout haut.

Eh bien! ce que je ne me proposais pas de vous dire, le voici: C'est que la pensée démocratique, la pensée de l'unité des citoyens n'est pas seulement une pensée populaire, mais qu'elle est peut-être la seule pensée de salut pour le gouvernement.

Nous sommes au lendemain, Messieurs, et, qui sait? nous sommes peut-être à la veille de ces jours critiques où les nations ont besoin de toute leur énergie et de toute leur unanimité pour se préserver des révolutions. Dieu seul connaît le jour des crises; mais ce temps est plus gros que tout autre d'inévitables événements. Supposez, ce qui est certain, qu'à un moment (que Dieu veuille écarter le plus possible de nous) le pouvoir, qui ne pousse pas de racines parce qu'il n'a pas su choisir son sol, soit tiraillé, ébranlé, menacé, déchiré par les crises d'une minorité orageuse que toutes les ambitions se disputent, par une Fronde nouvelle avec l'élément populaire de plus; supposez que les puissances étrangères, avec lesquelles on n'a pas su nous constituer une seule alliance, avec lesquelles nous ne sommes véritablement qu'en trêve, bien que dans ces derniers temps nos hommes d'état, je rougis de le dire, n'aient pas craint, eux, de faire faire deux fois le mort à ce grand peuple (sensation universelle); supposez, dis-je, que l'Europe veuille profiter de ces déchirements intérieurs pour regagner le terrain perdu par la monarchie en 1830, et que le choc du continent armé coïncide avec le choc des partis en France... Vous réfléchissez? Eh bien! je vous le demande, ne serait-il pas trop heureux que l'union entre nous fût cimentée alors, et que le même esprit public, vivifié, retrempé dans des intérêts, dans des droits communs, ralliat tous les citoyens contre les factions dedans, contre les ennemis dehors, et que le peuple, appelé aussi à exercer son intelligence et ses droits, conduît d'avance à qui il peut se fier, quels sont ses défenseurs, ses guides, ses conseillers, ses chefs, quels sont ceux d'entre les citoyens qui nourrissent dans leur cœur le plus de ce feu sacré qui allume le grand patriotisme et qui dévore les misérables coteries et les petites factions?

Où, le salut n'est que là: il n'y a que les masses d'assez fortes pour écraser les partis! (Bravo!) Le temps des masses approche, et je m'en réjouis; mais il faut que leur avènement soit régulier pour être durable.

Eh bien! c'est ce que je me fais attacher tant de prix à ces réunions, à ces grandes revues de l'esprit public, passez-moi le mot, oui, à ces grandes revues de l'opinion, à ces communications publiques, où des hommes qui ont rarement l'occasion de se rencontrer dans la vie se parlent, s'entendent, apprennent à s'estimer; où la main qui tient l'épée ou la plume serre la main qui tient l'outil ou la charrue; où les distances s'effacent, où les idées se rapprochent et se pénètrent comme les cœurs!

Ah! il est beau, il est nouveau de rassembler ainsi le peuple par si grandes masses, non pas pour l'exciter contre ses pouvoirs, non pas pour caresser ses envies, ses passions, mais, au contraire, pour faire tomber entre nous les préjugés qui nous affaiblissent en nous divisant; pour... Une voix: Oui, comme O'Connell en Irlande!

M. de Lamartine: J'entends prononcer le nom d'O'Connell. Eh bien! non, Messieurs! rien de commun heureusement entre O'Connell et nous, entre l'Irlande et la France.

Que voyons-nous, en effet, en ce moment, ce matin même? Les journaux retentissent de ses éloquentes invocations à l'indépendance; nous voyons O'Connell, un orateur passionné, populaire, national, religieux, un tribun catholique du moyen-âge, prendre le titre d'agitateur de sa nation, remuer, avec tous les souffles de la parole humaine, les passions bonnes ou mauvaises de la population, et soulever ces tempêtes d'où sort quelquefois la liberté, plus souvent la ruine et la servitude aggravée d'un peuple. (Sensation.)

Grâce à Dieu et à vous, nous n'avons rien de semblable à faire en France! Il n'y a jamais besoin d'agiter un pays libre et qui est sûr de garder sa liberté. (Très-bien!) Au contraire, Messieurs, il n'y a qu'à raffermir, qu'à apaiser, qu'à rallier l'esprit public et à lui rendre par son calme même le sentiment de sa force et de son autorité. L'esprit public, Messieurs, c'est l'arme toute puissante de l'opposition; elle lui suffira, mais il ne faut pas la laisser s'user dans l'indifférence.

Je lis dans vos yeux, je pénétre dans les pensées qui vous traversent. Vous dites: « Cela est vrai. Mais dans cette lutte constante et à toutes armes que se livrent les ministres et le pays, et où l'on se dispute les combattants, le pouvoir a de grands avantages sur les citoyens. N'a-t-il pas les places, les faveurs, les honneurs, les situations, tout cet arsenal d'influences du gouvernement, quelquefois licite, quelquefois coupable quand il y puise des armes pour atteindre la conscience publique et lorsqu'il se dégrade jusqu'à la corruption? »

Où, cela est vrai, Messieurs; mais si le pouvoir a la corruption, le peuple n'a-t-il pas, de son côté, une force qui suffit à elle seule, quand il sait la distribuer avec justice, pour contrebalancer tout le poids de ces influences illicites des gouvernants? Oui, si le pouvoir a la corruption, le peuple a son estime. L'estime du peuple, c'est la seule corruption des hommes désintéressés; c'est la seule qui soit digne à la fois de vous et de moi; c'est la seule pour laquelle j'espère avoir toujours le courage de vous servir, et même de vous résister. (Bravos.)

Armée d'une pareille force d'esprit public, une nation peut toujours ce qu'elle veut. Nous ramènerons par les voies de la persuasion pacifique le gouvernement de 1830 à la ligne dans laquelle j'aurais désiré le voir marcher; et s'il persistait à s'égarer, à faire divorce avec les tendances légi-

limes de la nation, s'il s'obstinait à compromettre sous des fautes accumulées le vaisseau de l'état, la France ne s'obstinerait pas avec lui. N'apportez à aucun homme, à aucun pouvoir, à aucun dynastie ont passé: il n'a été de la France. (Acclamations unanimes.)

Mais rassurons-nous, encore une fois; ne précipitons rien, ne désespérons de rien dans nos pensées. L'esprit public suffira à sauver à la fois le pays et son gouvernement; il n'a besoin, pour cela, ni de séditions, ni d'agitations, ni de menaces. La seule sédition d'un peuple libre, quand c'est de ne rien craindre. (Applaudissements prolongés.)

Messieurs, pour répondre au toast, à la fois si bienveillant et si politique, qui vient de m'être porté par votre digne organe, M. Bouchard, permettez-moi de vous proposer, à mon tour, un toast qui résume à la fois la pensée même de la Providence, qui, après avoir gouverné si long-temps les peuples par les hommes, semble vouloir désormais les gouverner par les idées. (Très-bien! très-bien!)

A L'ACCOMPLISSEMENT RÉGULIER ET PACIFIQUE DES DESTINÉES DE LA DÉMOCRATIE! (Applaudissements unanimes et prolongés.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les journaux de Madrid sont du 3 juin, ceux de Barcelonne du 4, et celui de Saragosse du 5.

Le gouvernement a trouvé un expédient pour se créer des ressources qui, avec les avances faites par l'Angleterre, lui permettront de marcher. Il gaspille pour cela l'avenir financier, sans paraître se douter que les cortès auront à lui demander compte un jour de ses mesures désastreuses. Un décret du 1^{er} juin, contresigné Mendizabal, porte qu'il sera négocié des obligations contractées par les acquéreurs de biens du clergé jusqu'à concurrence de 160 millions de réaux, avec escompte de 20 0/0. On pense que cette opération produira 128 millions (32,000,000 f.). Par la même occasion, la contribution du clergé est supprimée. Le gouvernement, qui cherche à se concilier la faveur des contribuables, avait de plus supprimé à Madrid, avec les droits d'octroi, l'impôt du logement des troupes. En présence du désarroi qui s'établit dans les finances, le directeur du trésor public a donné sa démission. Mendizabal, nouvel Atlas, restera seul pour porter le poids du déficit inextinguible qu'il ouvre pour la plus grande gloire de l'ayacuchisme.

Les députations provinciales ont une grande influence dans les élections; le gouvernement paraît vouloir les dissoudre en masse pour chercher à y introduire ses créatures.

Si la faction qu'Espartero protège fait ainsi feu de toutes ses armes, le régent est, dit-on, dégoûté de son rôle, ou du moins veut paraître tel. L'Heraldo dit qu'il a l'intention de se démettre de ses fonctions et de partir pour la Caroline; l'Eco, en mentionnant aussi le bruit qu'Espartero se prépare à quitter l'Espagne, ajoute qu'il emmènerait Isabelle avec lui.

Que le régent menace de donner sa démission, cela peut nous sembler une comédie jouée d'accord avec les courtisans, afin que, son ancien prestige se ravivant, tout le monde se jette à ses genoux pour le supplier de continuer à sauver la patrie; mais enlever la reine est un accessoire dont nous ne saurions comprendre l'effet sur l'esprit public, au sujet duquel Espartero est trop abusé par son entourage.

A côté de ce que nous croyons être une jonglerie, nous devons mentionner que M. Becerra a offert le portefeuille de la guerre, vacant encore dans le cabinet, au général Serrano, qui occupait le même emploi dans le ministère Lopez. Le Patriota semble même donner à entendre que Serrano a accepté, et cela nous étonnerait fort. C'est une concession que les ayacuchos voudraient faire aux insurgés de Malaga et de Grenade.

Dans ces dernières villes l'insurrection va toujours son train et s'organise sur un pied des plus respectables. Deux bataillons d'étudiants se sont formés à Grenade. Le brigadier Jose Cabrera, gouverneur de Malaga, est à la tête du mouvement et y reste, tandis que le capitaine-général Santa-Cruz s'est sauvé, le 29 au soir, de Grenade à Jaen, où il a publié une lettre portant que ce n'est que contrairement à son état-major qu'il s'est empressé de quitter les insurgés dès qu'il l'a pu. Son état-major, le colonel du régiment des Asturies et quelques officiers de la garnison l'ont suivi. La lettre de Santa-Cruz n'a pas empêché qu'il fût mis en état d'arrestation par ordre du général Alvarez, son remplaçant, et qu'un conseil de guerre ait été nommé pour examiner sa conduite.

Huit bataillons d'infanterie et deux de cavalerie sont en marche pour se rendre à Jaen, quartier-général d'où Alvarez opérera sur les villes insurgées.

Le moindre signe d'indécision compromettrait le gouvernement, car beaucoup de villes, et notamment, aux deux extrémités de l'Espagne, Logu et Carthagène, attendent que les chances prennent tour à tour dans le sens du soulèvement pour opérer le leur. Déjà Almería, Motril et Orihuela ont nommé leur junta. De Tarragone et Reus nous n'avons pas reçu d'autres nouvelles, si ce n'est une proclamation d'un patriote très-connu de cette dernière ville et très-influent à Barcelonne, M. Subira, lequel fait au pays un appel qui sera entendu.

Nous trouvons dans les journaux barcelonnais des proclamations du chef politique et du capitaine-général Cortinez, qui font valoir aux yeux des Barcelonnais, pour les exciter au calme, la prétendue extinction qu'a éprouvée d'abord le mouvement de Malaga. Le dernier a remis en vigueur contre les troupes de Prim le terrible bando rendu le 1^{er} juillet 1840 contre les bandes carlistes.

M. Modesto Lafuente, écrivain dont la verve et l'humour sont des plus admirables, va faire paraître son fameux journal Fray Gerundio. (Emancipation.)

Un journal de Paris donne aujourd'hui une lettre datée de Barcelonne du 1^{er} juin avec post-scriptum du 2, laquelle annonce un soulèvement en masse à une lieue de cette ville. Nous avons le Constitucional de Barcelonne du 4, il ne dit pas un mot de ces prétendus soulèvements.

Des poursuites sont en ce moment dirigées contre un petit journal littéraire, Satan, qui est accusé de s'occuper de politique sans avoir préalablement déposé le cautionnement voulu pour avoir le droit de traiter les matières politiques.

Paris, le 8 juin 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Divers journaux annonçaient hier que les rapporteurs des trois commissions de chemins de fer s'étaient réunis pour établir quelques rapports entre les conditions des trois projets de loi, et qu'ils étaient tombés d'accord sur la nécessité d'imposer aux compagnies concessionnaires le partage des produits au-delà de 10 0/0 offert par la compagnie du chemin d'Orléans à Tours.

Le National considère ce partage de produits au-delà de 10 0/0 comme une chose illusoire.

« En supposant, dit-il, que les produits fussent excédés réellement ce taux, ce qui est très-possible sur certaines voies, mais en général fort douteux, on peut craindre que les compagnies ne possèdent assez bien l'art de grouper les chiffres pour que les produits ne dépassent pas dans les comptes-rendus 8 ou 9 0/0. L'Etat ne touchera donc jamais rien, et ce serait une vraie duperie à lui que de regarder une telle condition comme un avantage méritant compensation. »

— Deux journaux ébruient aujourd'hui le projet qu'aurait le ministère de faire proposer par un des siens un tout petit amendement au budget, amendement par lequel une dotation de deux millions serait allouée à M. le duc de Nemours. Un autre député viendrait, sous forme de sous-amendement, déclarer que le prince se contenterait d'un million, et le ministère s'en rapporterait à la

sagesse de la chambre. Cette comédie avait été assez habilement préparée. Pourquoi faut-il qu'elle ait été connue, et que la presse ait pu mettre la gauche et le pays en garde contre une surprise? Dans le triste état où sont nos finances, il serait vraiment scandaleux qu'un député osât proposer d'augmenter le budget de la liste civile, déjà si bien partagé et si abondant. Nous espérons encore que ce scandale n'aura pas lieu.

Bulletin de la Bourse de Paris du 8 juin 1843.

Les fonds anglais étant arrivés en baisse de 1/4 0/0, la rente a été offerte avant l'ouverture à 80 12 1/2, et on a même donné à 80 10.

Le premier cours au parquet a été 80 13.

Aussitôt après l'ouverture, la rente a fléchi, mais la baisse n'a eu qu'une faible importance, car elle s'est arrêtée à 80 05.

Pendant toute la bourse, la rente est restée entre 80 05 et 80 10, et elle a fermé au parquet à 80 10.

Après la clôture, on a fait 80 05; mais, à quatre heures, le cours était 80 07 1/2.

| | | |
|---------|------------------------|---------|
| 121 05 | Etats Romains | 105 1/2 |
| 102 50 | Dette active d'Espagne | 0/0 |
| 80 | Cinq pour cent belge | 104 3/4 |
| 3550 | Trois pour cent belge | » |
| 1501 25 | Banque belge | 762 50 |
| 106 15 | Caisse Lafitte | 1090 |
| | — — — — — | 5050 |

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 7 juin.

Il est procédé au scrutin sur l'ensemble du projet.

En voici le résultat :

| | |
|--------------------|-----|
| Nombre des votants | 280 |
| Boules blanches | 191 |
| Boules noires | 89 |

La chambre a adopté.

La suite de l'ordre du jour appelle le rapport de la commission des pétitions.

M. TERME, rapporteur : Les membres de la société industrielle de Mulhouse proposent quelques changements à la loi relative au travail des enfants dans les manufactures, et ils demandent qu'il soit créé des inspecteurs salariés par l'état pour l'exécution efficace de cette loi.

La commission propose le renvoi à M. le ministre du commerce.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE répond : Les allégations des pétitionnaires, desquelles il résulterait que la loi sur le travail des enfants dans les manufactures n'est pas exécutée. Une pareille assertion est complètement erronée. Le gouvernement serait assurément très-coupable s'il laissait tomber en désuétude une loi que réclamaient à la fois tant d'intérêts divers ; mais il n'en est rien.

Je demande à la chambre, dit M. le ministre, la permission de lui donner quelques détails à cet égard. Quand la loi a été votée, il fut question de créer des inspections salariées. Je ne crus pas qu'une pareille création pût être bonne; je déclarai à la chambre qu'elle serait pour le trésor une charge trop considérable. Qu'arriva-t-il alors? Le gouvernement écrivit aux préfets, et de nombreuses inspections furent organisées dans les départements; des hommes considérables répondirent à l'appel du gouvernement. Ces inspections gratuites, aussitôt organisées produisirent les meilleurs résultats. Il y a en ce moment à Paris 1,700 inspecteurs; si on avait voulu des inspecteurs salariés, il aurait fallu leur donner 2 ou 3 mille francs d'appointements, ce qui aurait été d'autant plus fâcheux que ces inspections n'auraient pas amené de meilleurs résultats que les inspections gratuites.

M. le ministre lit ici plusieurs extraits de lettres qui lui ont été adressées par divers préfets; ces lettres établissent que les inspections sont faites avec beaucoup de zèle et qu'elles ont déjà réalisé d'excellentes améliorations.

M. le ministre déclare en quittant la tribune que divers documents qu'il reçoit chaque jour établissent d'une manière incontestable que la loi sur le travail des enfants dans les manufactures est exécutée rigoureusement dans la plupart des manufactures.

M. FULCHIRON dit qu'il ne peut admettre que la loi dont il s'agit soit partout exécutée. Il affirme que dans le département du Rhône la loi n'est pas exécutée; elle n'est pas exécutée non plus dans les départements voisins. Cela tient, selon lui, à l'absence d'inspecteurs salariés.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE : Je ne puis admettre ce que vient de dire M. Fulchiron. Des rapports du préfet de la Loire, un des départements voisins dont a parlé le préopinant, établissent que la loi est exécutée dans les grands ateliers. Quant au département du Rhône, je dirai qu'il y a peu d'ateliers dans ce département, et qu'il est difficile par conséquent de proclamer que la loi est ou n'est pas exécutée dans ce département. Je reconnais que la loi pourrait être mieux exécutée qu'elle ne l'est; mais le progrès ne se réalise pas en un jour. J'ose espérer que peu à peu la loi sur le travail des enfants dans les manufactures produira d'excellents résultats.

M. FULCHIRON : La loi n'est pas exécutée à Paris.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE : J'en demande pardon à M. Fulchiron. J'ai entre les mains un rapport du préfet de police; ce rapport constate que la loi a déjà produit de bons résultats.

M. CARNOT croit qu'il y a dans les réclamations des pétitionnaires un peu d'exagération, mais il n'hésite pas à penser que l'administration supérieure n'est pas suffisamment secondée par ses agents pour l'exécution de la loi en question.

L'honorable député de Paris exprime le vœu qu'il soit publié à l'avenir un rapport annuel sur l'exécution de la loi dans les différents départements.

M. le rapporteur entre dans quelques nouveaux détails sur l'exécution de la loi. Il conteste, à ce propos, certaines allégations de M. le ministre du commerce. Il résulte de plus d'un document que la loi est loin d'être partout exécutée. Il insiste pour que la pétition soit renvoyée à M. le ministre du commerce. Il ajoute qu'un membre de la commission a exprimé le désir de voir la pétition renvoyée à M. le ministre du commerce et à M. le ministre de l'instruction publique. Quant à la création d'inspecteurs salariés, la commission n'a pas cru devoir se prononcer; elle laisse l'initiative de cette mesure au gouvernement.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix le renvoi de la première partie de la pétition demandant un rapport annuel sur l'exécution de la loi. Cette partie est renvoyée à M. le ministre du commerce.

La chambre passe à l'ordre du jour sur la partie de la pétition qui demande la création d'inspecteurs salariés.

M. TERME rapporte encore que le sieur Amadiou, à Paris, demande la création, dans cette ville, d'un conseil de prud'hommes.

La commission propose le renvoi de la pétition à M. le ministre du commerce.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE déclare que le conseil municipal est saisi de la question. La dépense est considérable, ce qui explique jusqu'à un certain point les lenteurs qu'éprouve la solution de la question. Il faut espérer pourtant qu'avant peu de temps une résolution sera prise. Il appuie, en conséquence, le renvoi.

Le renvoi est adopté.

La séance est levée à six heures et un quart.

(Correspondance particulière du *Censeur*.)

PRÉSIDENCE DE M. BIGNON, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 8 juin.

La séance est ouverte à une heure et quart. Le procès-verbal est adopté. La séance est suspendue pendant quelques instants.

M. Cuvillier-Fleury est dans une tribune, afin sans doute de pouvoir rendre compte au château du débat sur le projet de loi qui va se discuter et qui intéresse le duc d'Aumale.

Pendant l'interruption de la séance, une dame placée dans la tribune qui fait face au bureau du président, immédiatement au-dessus de celle de MM. les journalistes, se lève et demande la parole. Les députés se tournent vers elle.

La dame, qui parle avec une grande volubilité, expose une réclamation

assez confuse. Ce que nous pouvons comprendre, c'est que cette dame explique qu'elle est victime d'un déni de justice. Messieurs, dit-elle, j'ai droit à un legs, et je le réclame. Je suis la fille d'un brave militaire mort sur le champ de bataille. Je suis légataire du maréchal Macdonald; mon legs m'a été refusé par M. le duc de Massa, exécuteur testamentaire. Je réclame mon droit.

Voix nombreuses dans l'assemblée : Assez ! assez ! gardez le silence, ou l'on sera obligé de vous faire sortir.

Continuant ses explications, cette dame dit qu'elle ne sortira pas. Je réclame mes droits, dit-elle, je demande mon legs; c'est ma seule fortune. Plusieurs députés me connaissent.

Nous croyons entendre les noms de MM. Debelleyne, Odilon Barrot et de Lasteyrie. La dame tient à la main un papier qu'elle veut faire remettre à M. le président.

M. LE PRÉSIDENT ordonne de faire rétablir le silence.

Un huissier monte dans la tribune et se met en mesure d'exécuter les ordres du président; mais la dame se débat, et déclare qu'elle ne sortira que si on fait évacuer la salle. Je fais appel à tous les honnêtes gens, s'écrie-t-elle, je réclame un droit acquis.

Plusieurs députés s'approchent de la tribune et invitent cette dame à se taire; mais elle s'anime de plus en plus. Cependant on engage l'huissier à user de tous les ménagements possibles pour mettre fin à cette scène insolite. M. le président ordonne de faire évacuer la tribune. Cet ordre est exécuté, et la dame alors seulement consent à sortir. Peu de minutes après les personnes qui étaient à ses côtés sont replacées, et le calme se rétablit.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi pour l'acquisition par l'état de la partie du Palais-Bourbon appartenant à M. le duc d'Aumale. Cette acquisition coûterait à l'état 5,047,475 fr.

M. LHERBETTE : Permettez, messieurs, à un membre de la minorité de la commission de vous exposer les motifs qui l'engagent à repousser le projet de loi. La commission vous dit qu'aucun esprit d'opposition pour le ministère ne l'a guidée, car l'initiative du projet de loi ne lui appartient pas; il n'a obéi qu'à des commissions de la chambre qui l'ont engagé à faire de l'acquisition dont il s'agit l'objet d'une proposition de loi. Le ministère donc, en cette circonstance, n'a fait qu'un acte de gracieuseté, d'obligance envers la chambre; mais je viens dire que, malgré cette initiative, la chambre n'a pas entendu s'engager, et qu'elle a voulu seulement prier le ministre de préparer des négociations.

M. Lherbette s'attache à démontrer que l'achat proposé est inutile. On a prétendu qu'il fallait que la chambre des députés fût logée aussi grandement que la chambre des pairs. Messieurs, dit l'orateur, la dignité de la chambre des députés n'est pas attachée à cette mesquine question d'égalité dans la beauté, dans la grandeur des locaux, et je crois que la chambre place ailleurs cette dignité. (Très-bien ! très-bien !)

Dans l'exposé des motifs on nous dit qu'il sera fait un prélèvement sur le vendeur considéré comme engagé des forêts du Clermontois. La commission n'a pas voulu s'occuper de ces biens, elle a préféré dire que cela ne la regardait pas. Voilà ce à quoi je trouve à redire. M. Lacave-Laplagne, dans une lettre qui est dans les mains de M. Galis et qui sera lue, M. Lacave-Laplagne, en qualité d'administrateur du duc d'Aumale, disait que les intérêts de ces forêts couraient à partir de juillet 1830; or, les intérêts n'ont couru véritablement qu'à partir de 1839, en sorte que l'état a fait une perte de 2,250,000 fr. dont le prince a bénéficié.

En résumé, il s'agit d'une dépense de 5 millions; il s'agit d'augmenter le loyer du président de la chambre de 230,000 fr. Est-ce quand on vient de refuser, pour exprimer une flétrissure à l'administration, une misérable somme de 100,000 fr. à de malheureux colons, qu'on hésitera à faire une économie de 5,000,000 !

M. LACAVE-LAPLAGNE : On s'adresse à moi personnellement, et on m'accuse. Je vais donc lire la lettre que M. Galis a en sa possession et dont il a eu la loyauté de m'envoyer copie.

D'après la lettre, M. Lacave-Laplagne écrivait à la commission des biens du duc d'Aumale, en 1840, que la dette du duc d'Aumale vis-à-vis de l'état était de 7 millions.

M. le ministre entre ici dans des détails très-circonstanciés sur la gestion des biens du duc d'Aumale, sur sa dette vis-à-vis de l'état. Il dit que l'administration s'est poursuivie en conseil-d'état contre le duc d'Aumale, et que le conseil a condamné l'administration, excepté sur la question des intérêts.

M. GALIS : En 1840, la chambre était d'avis de faire l'acquisition; aujourd'hui comme alors je crois aussi que l'acquisition est de convenance et d'utilité. Reste à savoir à quelles conditions.

A quoi peut être destinée la propriété? quelle ressource peut-elle donner comme localité? Aucune, vous le savez. Quels avantages l'acquisition peut-elle donc donner comme spéculation? Les experts ne disent rien de positif; leur rapport est un mélange de considérations de spéculation et de considérations de convenances. On a dit : A telle époque le mètre de terrain valait 79 f.; aujourd'hui il faut porter la somme pour chaque mètre à 120 f. Pourquoi cette somme? On ne le dit pas.

M. Galis démontre que l'on ne pouvait pas bâtir à 36 mètres de l'hôtel de la présidence, et qu'ainsi on ne trouverait pas dans l'achat de ce bien un avantage égal au déboursé. Il prouve par divers exemples que la valeur des terrains même beaucoup plus au centre de Paris, c'est-à-dire rue de Grenelle, rue du Bac, rue de Verneuil, est au plus de 100 f. pour la plupart des ventes. Il rectifie ainsi des chiffres cités dans le rapport.

L'orateur fait un devis très-large, et prouve que la propriété à vendre ne vaut que 3,923,470 f.

Une voix : Et l'éclairage?

M. GALIS : Mettez 12,000 f. pour l'éclairage, ce n'est pas une augmentation sensible de chiffre. En supposant que vous ayez quatre millions et même quatre millions et demi, cela fait encore cinq cent mille francs de *convenances* (rires) que veulent ajouter ceux qui proposent l'adoption du projet au nom des convenances.

M. Galis passe en revue les bâtiments du Palais-Bourbon; il fait voir que ces bâtiments sont en assez mauvais état. On peut les réparer, mais la plupart n'ont de valeur que comme matériaux.

M. Galis passe aux voies et moyens. Comment se fait-il que les intérêts des biens du Clermontois ont été partiellement payés en août 1832? On reconnaissait évidemment par là qu'on devait les intérêts depuis 1830. M. le ministre a dit, écrit lui-même qu'il y avait dette des intérêts; et je ne suppose pas qu'il veuille employer l'excuse très-ingénieuse dont s'est servi M. le ministre de la marine ces jours passés, et qu'il dise qu'il a signé son mémoire sans le lire. (Murmures au centre.)

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, monte à la tribune pour réfuter M. Galis.

Il est quatre heures, la séance continue.

COUR D'ASSISES DU RHONE.

PRÉSIDENCE DE M. DE VAUXONNE.

Audience du 8 juin.

Coups et blessures volontaires ayant occasionné une maladie ou incapacité de travail personnel pendant plus de vingt jours.

Le jury, dans la dernière session des assises, a déjà eu à s'occuper des mêmes faits qui amènent aujourd'hui devant lui le nommé Joseph Giraud, ouvrier imprimeur sur étoffes, âgé de 23 ans, et domicilié à Oullins. A cette époque, quatre accusés, les sieurs Pallandre, Ayné, Ast et Garrot comparurent devant la cour, qui, d'après un verdict de culpabilité, prononça deux condamnations contre Ayné et Ast; Pallandre et Garrot furent acquittés.

Depuis cette époque, Giraud, accusé du même crime, et fugitif au moment des derniers débats, s'est constitué prisonnier, et il venait aujourd'hui purger sa condamnation.

Voici les faits qui avaient donné lieu à l'accusation :

Dans les premiers mois de l'année 1842, une coalition ayant pour but de faire augmenter les salaires se forma parmi les ouvriers imprimeurs sur étoffes employés dans les fabriques d'Oullins. De nombreux efforts furent tentés pour empêcher la continuation du travail, et ceux qui refusèrent de se laisser entraîner se virent bientôt en butte aux plus cruelles violences de la part des coalisés. Aussi, le 25 mai 1842, un ouvrier imprimeur belge, le sieur Schouaert, employé dans la fabrique de M. Perlat, à Pierre-Bénite, sortait de l'atelier vers cinq ou six heures du soir, et se retirait dans son logement avec sa femme et sa belle-sœur, lorsqu'il fut brus-

quement attaqué par différents individus embusqués derrière une haie, et qu'il reconnut pour être des ouvriers imprimeurs. Les assaillants, après l'avoir frappé au visage, lui arrachèrent les cheveux et lui portèrent plusieurs coups de bâton si violents que ce malheureux fut laissé presque inanimé. Transporté chez lui, cependant, Schouaert, par suite de la gravité des blessures qui lui avaient été faites, resta long-temps malade, et ce ne fut qu'après avoir gardé le lit pendant vingt-six jours qu'il parut entrer en convalescence.

La participation de Giraud à la coalition qui avait eu lieu, et la déposition d'un témoin qui l'avait rencontré près du théâtre de l'attentat, le firent comprendre dans l'information dirigée contre les divers individus que nous avons fait connaître; mais aujourd'hui, à l'audience, les charges de l'accusation se sont beaucoup affaiblies, et Giraud, sur la plaidoirie de M^e Mouillaud, a été déclaré non coupable et acquitté.

La cour s'est ensuite occupée d'une affaire dénuée de tout intérêt. Jean-François Hannequin, peintre en bâtiments, âgé de 33 ans, comparait devant le jury comme accusé d'avoir, le 18 février 1843, commis au préjudice du sieur Gonod, tripiier et entreposeur de suif à Perrache, une tentative de vol accompagnée de circonstances aggravantes. Après la déclaration du jury, Hannequin a été condamné à cinq ans de réclusion sans exposition; le sieur Etienne (Paul), son complice, ayant obtenu des circonstances atténuantes, n'a été condamné qu'à trois années d'emprisonnement.

Chronique.

LYON.

On se souvient des deux voleurs qui tentèrent, il y a plusieurs mois, de s'introduire dans l'intérieur de l'Hôtel-Dieu, et qui furent pris dans un local en réparation et attendant. Ces deux individus faisaient partie d'une bande qui avait pour principal chef un nommé Martinet, sur le compte duquel la *Gazette des Tribunaux* vient de donner des détails.

Après avoir été poursuivi sans succès par les polices de Lyon et du Midi, Martinet était parvenu à gagner Paris et à se faire admettre, comme malade et sous un faux nom, à l'Hôtel-Dieu où il fut reconnu et arrêté. Plus tard, il fut dirigé sur Lyon pour aller répondre avec ses complices à la prévention de crimes nombreux qui ont motivé contre eux une instruction que poursuit le parquet du chef-lieu du département du Rhône; mais arrivé à Avallon, et ayant été déposé pour la nuit dans la prison de cette ville, Martinet parvint à s'échapper sans que les recherches de la gendarmerie eussent pu faire retrouver sa trace.

Cependant la police de Paris ayant été informée de l'évasion de ce forçat, toutes les mesures furent prises pour que, dans le cas où il reviendrait chercher un refuge dans Paris, ses ruses et les précautions dont il s'entourait fussent déjouées. Dans la matinée du 6 courant, Martinet, qui se croyait en sûreté, grâce à un déguisement qui le rendait méconnaissable et au faux nom sous lequel il s'était présenté et fait accueillir dans une maison respectable, a été arrêté et mis à la disposition de l'autorité.

L'ancien forçat, deux fois évadé et deux fois ressaisi par la police parisienne, a dû reprendre le 7 la route de Lyon. Cette fois c'est dans une voiture cellulaire que s'accomplira le voyage, et l'on peut espérer que, malgré son habileté et son audace, il arrivera à sa destination.

— Le sieur P..., traiteur, place du Bassin, aux Brotteaux, a été condamné le 7 de ce mois, par le tribunal de police correctionnelle, à 16 fr. d'amende et aux dépens, pour injures et diffamation sur la voie publique contre MM. G... et B..., l'un son propriétaire et l'autre son voisin.

— Lundi 12 juin, dans la salle de spectacle de la galerie de l'Argue, une société d'amateurs donnera, au bénéfice des ouvriers sans travail, une représentation qui se composera des pièces suivantes : 1^o *la Prima Donna*, vaudeville en un acte; 2^o *l'Aumônier de Régiment*, vaudeville en un acte; 3^o *Ketty, ou le Retour en Suisse*, vaudeville en un acte; 4^o *la Fille de l'Avare*, vaudeville en deux actes.

Prix des places.

| | |
|----------------------|-------------|
| Premières et parquet | 1 fr. 25 c. |
| Secondes | » 75 |
| Troisièmes | » 50 |

L'orchestre, composé de vingt musiciens amateurs, exécutera diverses ouvertures et quadrilles pendant les entr'actes.

On peut se procurer des billets à l'avance chez les principaux marchands de musique, dans les grands cafés, chez MM. Chambe, Ponnet, Nourtier, libraires, quartier des Célestins, et chez MM. Chevalier et Dizier, quincalliers, place de l'Herberie.

— On nous adresse la liste suivante des souscriptions recueillies à Limonest pour les victimes du tremblement de terre de la Guadeloupe, et versées chez le receveur-général :

| | |
|-----------------------|------|
| MM. Décorel, maire | 5 f. |
| Bolo, notaire | 3 |
| Boin, maître de poste | 2 |

Total..... 10 f.

Une souscription ouverte de concert avec l'administration municipale par M. le desservant a produit, en outre, 40 f. 20 c. qui ont été versés entre les mains de M. l'archevêque.

DÉPARTEMENTS.

On lit dans le *Patriote de Saône-et-Loire* : « La crue de la Saône, qui atteint 4 mètres 80 centimètres à l'échelle du pont, s'est arrêtée mercredi.

» Ce débordement réalisera, sur les rives de la Saône et dans une grande partie de son bassin, une perte plus considérable que celle occasionnée par l'inondation de 1840. Tous les affluents, à l'exception du Doubs, ont causé plus de ravages qu'à cette époque néfaste.

» L'eau qui était tombée en abondance dans la vallée de la Bourbine a rompu, dans une longueur de 30 mètres, la digue étroite du canal du Centre, entre le pont Romey et l'aqueduc Guichard.

» A Louhans, la Seille débordée a couvert plusieurs routes. Le 5, un vouturier est tombé avec son attelage dans un fossé de plus de cinq mètres de profondeur et aurait infailliblement péri sans le dévouement de quatre manœuvres.

» A Sancé, près Mâcon, les infiltrations des eaux ont produit des effets vraiment merveilleux. Un terrain offrant une superficie d'au moins quarante ares, situé sur le versant d'une colline, a glissé sur le rocher sous-jacent, entraînant avec lui une haie de charme, des arbres, un mur, et rencontrant à sa partie inférieure un obstacle caché, s'est élevé en forme de voûte, et instantanément a surgi une colline artificielle, offrant les accidents les plus variés et les plus pittoresques.

— Il est question, à Autun (Saône-et-Loire), d'étudier les lignes d'aqueducs romains qui traversent cette ville, afin de savoir si l'on ne pourrait pas les utiliser pour l'établissement des fontaines publiques. MM. d'Esterno et Desplaces de Charmasse se sont chargés de ce travail.

Le gérant responsable, B. MURAT.

LIBRAIRIE MÉDICALE DE CH. SAVY JEUNE,
QUAI DES CÉLESTINS, N° 48.

Nouvelle Publication.

TRAITÉ DE LA CHALEUR

CONSIDÉRÉE

dans ses applications;

PAR PÉCLET,

Inspecteur-général de l'Université, professeur de
physique appliquée aux arts, etc.

Deuxième édition entièrement refondue.—Deux volumes in-4°
avec atlas.—Paris, 1843.—Prix : 66 fr. (7035)

Etude de M^e Richard, avoué à Lyon, quai Humbert
et rue de la Balaine, n. 2.

USINE A PLÂTRE DE PERRACHE.

VENTE VOLONTAIRE ET JUDICIAIRE
EN UN SEUL LOT

de bâtiment, usine à plâtre, cour
et terrains,

Situés à Lyon, presqu'île Perrache,

Joignant le cours Rambaud, les rues Bichat et
d'Alger,

Appartenant à la société Estève Deville et C^o.

Cette vente aura lieu à l'audience des criées du tribunal
civil de Lyon du samedi dix-sept juin mil huit cent quarante-
trois, à midi, sur la mise à prix de cent mille francs, et et
outre sous les clauses et conditions du cahier des charges
déposé au greffe du tribunal.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Richard, avoué,
quai Humbert et rue de la Balaine, n. 2; à M^e Perroud,
avoué, rue Saint-Pierre, n. 25, et à M. Estève Deville, sur
les lieux.

NOTA.— Les enchères ne seront reçues que par le ministè-
re d'avoués. (6274)

Etude de M^e Matrod, avoué à Lyon, rue de la
Préfecture, n. 1.

Le samedi dix-sept juin 1843,

VENTE PAR LICITATION,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,

D'UNE JOLIE

MAISON DE CAMPAGNE

avec jardins, salle d'ombrage et
bâtiments d'exploitation,
le tout clos de murs;

D'UNE TERRE

CLOSE DE MURS Y ATTENANTE,

Situées à Villeurbanne, au lieu dit Saint-Antoine
(Isère),

Indivis entre M^{me} veuve Reviron et les héritiers
d'André Ollat,

EN DEUX LOTS SÉPARÉS,

SUR LES MISES A PRIX :

Le premier lot, de vingt-huit mille francs, ci. 28,000 fr.

Le second lot, de deux mille francs, ci. 2,000 fr.

(3553)

ÉTUDE DE M^e CHEVRIER, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-
DOMINIQUE, 9.

VENTE AUX ENCHÈRES

VOLONTAIRE ET DÉFINITIVE,

En l'étude et par le ministère de M^e Chevrier,
notaire à Lyon,

le jeudi quinze juin 1843, à onze heures du matin,

D'UNE

PROPRIÉTÉ

CONSISTANT

En PLUSIEURS MAISONS situées à Lyon, rue Tramassac,
n. 24 et 26, et montée du Chemin-Neuf, n. 15, et DIVERS
CORPS DE BÂTIMENTS INTERMÉDIAIRES, avec cours,
jardin, terrasses et autres dépendances, d'un revenu total
d'au moins cinq mille francs.

Mise à prix. 80,000 fr.

On pourra traiter avant l'adjudication. (4137)

S'adresser, pour toute espèce de renseignements et pour
prendre connaissance du cahier des charges, audit M^e Che-
vrier, chargé également du placement de nombreux capitaux.

ÉTUDE DE M^e MICHOD, NOTAIRE, A LYON, 11, PLACE DES CAERMS.

A vendre pour cause de départ.

UNE JOLIE PETITE MAISON DE CAMPAGNE

meublée ou non meublée,

Située aux Brotteaux,

Ayant deux jardins garnis d'arbres fruitiers de toutes es-
pèces et en plein rapport, une belle salle d'ombrage et cinq
cents pots de fleurs dont cinquante orangers.

S'adresser audit M^e Michod, notaire. (4677)

ÉTUDE DE M^e OLIVIER, NOTAIRE A LYON, RUE PALAIS-
GRILLET, 2.

CAPITAUX

depuis 40,000 jusqu'à 300,000 francs,

A placer dans Lyon par première hypothèque,
Au taux de 4 1/2 pour cent l'an.

SUR VALEURS TRIPLES DU CAPITAL ENGAGÉ.

S'adresser audit M^e Olivier, notaire, chargé de la vente
de diverses maisons de campagne aux environs de Lyon et
de celle de nombreux immeubles urbains et ruraux, à des
prix avantageux. (5171)

ÉTUDE DE M^e NODÉ, NOTAIRE, SUCCESSION DE M^e COTTIN,
PLACE DE BELLECOUR, 16.

A VENDRE,

une des plus jolies

PROPRIÉTÉS

qui avoisinent Lyon à une grande proximité,

UNE PROPRIÉTÉ

EN PRAIRIES ET DOMAINES,

à 4 pour 100 de prix de ferme,

Dans l'un des arrondissements les plus riches de Saône-et-
Loire et en bon sol. (4391)

A vendre ou à louer de suite,
POUR CAUSE DE DÉCÈS.

UNE MAISON

Située quai de Gère, à Vienne (Isère).

Composée de trois étages avec rez-de-chaussée sur le de-
vant et cinq étages sur le derrière, avec cour et fontaine, le
tout d'un seul corps de bâtiment.

Par son heureuse position géographique, cette maison peut
très-bien convenir à divers genres d'industries, tels que fa-
brique de draps, apprêteur, maison de commerce, et au
besoin pour habitation bourgeoise.

S'adresser, pour les renseignements, à Lyon, à M. Romi-
guière jeune, rue Roland, n. 4; à Vienne, à M^e Riondet,
notaire, et à M. Raymond aîné, chargé d'affaires, rue des
Clercs. (6279)

A vendre à 4 p. 0/0.

UNE SUPERBE TERRE affermé par bail authentique,
d'une superficie de six cents hectares dont cent cinquante en
excellents prés, cent cinquante en bois essence chêne, et le
surplus en bonnes terres à froment, ayant un magnifique
château richement meublé, très-agréablement situé pour la
chasse et la pêche.

S'adresser à M. Sauvan, chef de l'état-civil à la mairie de
Lyon. (925)

A vendre.

UNE FABRIQUE A DISTILLER située à l'île-Barbe,
en très-bon état et prête à marcher.—Le bail de loyer est à
très-bon compte et au gré de l'acquéreur.

S'adresser à M. Gros, marchand revendeur, place Gre-
nouille. (924)

A céder pour cause de cessation de commerce.

UNE BARAQUE de quatre mètres de longueur, ainsi
qu'UN FONDS DE QUINCAILLERIE, qui sont en face de
la Boucle, cours d'Herbouville.

S'adresser au lieu même, ou à M. Aldinger, montée de la
Boucle, n. 3, au 3°. (8193)

A vendre.

UN ANCIEN FONDS DE CORDONNIER ET BOTTIER,
bien achalandé, et dont la location est d'un prix avantageux,
situé grande rue de la Guillotière, n. 21. On cédera le fonds
pour un prix au-dessous de sa valeur.

S'y adresser. (917)

A vendre ensemble ou séparément.

CINQ MACHINES A FABRIQUER LES POINTES DE
PARIS de toutes qualités, pouvant aller par eau ou à bras.
S'adresser chez M. Chaney, mécanicien, rue de Penthièvre,
n. 15, derrière la manufacture de tabac. (868)

A louer à la Saint-Jean prochaine.

UNE CHUTE D'EAU avec bâtiments

Situés à peu de distance de Lyon, au centre d'un village,
sur une grande route, et propices à toute sorte d'établisse-
ment industriel.

S'adresser à M^e Sain, notaire à Lyon, place de la Comédie.
(920)

A louer de suite,
MAGASIN.

A vendre de suite.

FONDS D'HORLOGERIE ET BIJOUTERIE.

S'adresser à M. Buisson, galerie de l'Argue, n. 49, à Lyon.
(866 bis)

A louer à la Saint-Jean.

APARTEMENT de quatre pièces, rue Mulet, n. 22,
au 1^{er}. S'y adresser. (922)

Entreprise des Maîtres de Poste.

A DATER DU 15 JUIN 1843,

NOUVEAU SERVICE JOURNALIER

DE LYON A CHAMBÉTY ET AIX-LES-BAINS,

PASSANT PAR LE MONT DU CHAT,
en douze heures de marche.

En quatre heures à AMBÉRIEUX et en huit heures à
BELLEY, correspondant par BOURG avec les messageries
de MACON, CHALON, BESANÇON, LONS-LE-SAUNIER,
SAINT-AMOUR, etc.

Les départs auront lieu tous les jours, de LYON, de
CHAMBÉTY et d'AIX, à six heures du matin.

BUREAUX:

Lyon, chez M. Monestier, port des Cordeliers, n. 57;
Chambéry, M. Louis cadet, commissionnaire. (925)

CHANGEMENT DE BUREAU.

Courrier du Commerce

DE LYON A GRENoble PAR VIENNE ET VOIRON.

Berlines du Commerce

DE LYON A BELLEY PAR LE DAUPHINÉ.

Ces deux services, qui descendaient chez MM. Ferrouillat,
Martinai et Coquet frères, ont établi leurs bureaux, port
des Cordeliers, en face du pont Lafayette, chez M. Jocteur.
Ces services se chargent des transports d'argent et de mar-
chandises à juste prix, ainsi que des encaissements et des
recouvrements. (6277)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les ressources sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 19 c. p. 0/0 à 54 ans; de 9 fr. 28 c. à 59 ans; de 10 fr. 16 c. à 63 ans; de 11 fr. 20 c. à 67 ans; de 12 fr. à 70 ans; de 13 fr. 31 c. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1.

(6847)

La boîte: 2 f. 50 c. MALADIES SECRÈTES. Le flacon: 5 f.

Guérison radicale, en cinq jours, de la blennorrhagie, si ancienne qu'elle soit et réputée incurable, par la MIXTURE et la POUDRE VÉGÉTALE de M. BERTRAND, pharmacien de l'École de Montpellier. — L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. (On délivre un reçu imprimé.)—M. Bertrand prépare aussi l'EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPAREILLE DU PORTUGAL, pur, sans sucre, pour les maladies de la peau et du sang. (Ne pas confondre avec les autres remèdes plus chers et sans garantie. — Demander la brochure que l'on envoie gratis.) S'adresser à la pharmacie, place Bellecour, n. 12, à Lyon. (Affranchir.) (7184)

SIROP PECTORAL DE MACORS

AU MOU DE VEAU,

POUR RHUMES, ENROUEMENTS, IRRITATIONS DE POITRINE.

Ce Sirop, composé en 1780, est le type de tous les médicaments de ce genre préparés depuis cette époque. Ses propriétés calmantes et expectorantes lui ont toujours conservé sur eux une supériorité incontestable et une préférence méritée.

A Lyon, chez l'inventeur, MM. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, 50; Vernet, place des Terreaux; Juffet, place Croix-Paquet; Delastre, cours Morand, aux Brotteaux; Lardet, place de la Préfecture; à Paris, chez M. FAYARD, pharmacien, dépositaire général, rue Montholon, 18, et chez M. BLAIN, pharmacien, rue du Marché-Saint-Honoré, 8. (7713)

PHARMACIE

A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, N° 23.

GUÉRISON

DES MALADIES SECRÈTES,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute étreinte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRESS DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix: 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la pharmacie Chermozon, rue de la Comédie; à Bourgoin, M. Rey, vétérinaire; à Mâcon, M. Voituret, pharmacien, rue Municipale; à Marseille, M. Fabre, pharmacien, sur le port. (6773)

MANUFACTURE

DE

PAPIERS PEINTS.

DÉTAIL AU PRIX DE FABRIQUE.

Le sieur Boisson prévient le public qu'il vient de faire sur-
bir à ses articles une nouvelle baisse de prix. Sa fabrique et
ses magasins sont réunis dans le même local; cette organisa-
tion précieuse lui économise les frais énormes qu'entraînent
les magasins de détail, et lui permet d'offrir à MM. les acheteurs
de très-grands avantages en leur vendant réellement
aux prix de fabrique.

Cours Bourbon, 30, aux Brotteaux, près le pont
Lafayette.

NOTA.— Outre les produits du sieur Boisson on trouvera
dans ses magasins un assortiment considérable de grands et
beaux articles des principales fabriques de Paris. (6281)

NOUVELLE PENSION BOURGEOISE,

située dans un grand clos,

A la Croix-Rousse, rue de Cuire, n. 36,

en face de l'école des frères,

TENUE PAR M^{me} SERRE.

La situation de cet établissement est fort agréable et les
prix sont très-modérés. (885)

EXPOSITION DE 1842.

SICCATIF BRILLANT,

séchant en deux heures,

pour la mise en couleur des carreaux
et parquets,

SANS FROTTAGE,

DE MM. MONMORY ET RAPHAËL,

Rue Neuve-Saint-Méry, à Paris.

Il y a du rouge, du jaune, couleur noyer et transparent.
— Prix : 3 francs le kilogramme, qui suffit pour six mètres
carrés à deux couches.—Chaque livraison est accompagnée
d'un prospectus explicatif.—Ne pas confondre avec les con-
trefaçons.— Cette préparation est la seule de ce genre
reconnue solide par l'Académie de l'Industrie.

Dépôt à Lyon, chez MM. Falque et Besson, droguistes, place
de la Platière, n. 7. (908)

DU 11 AU 20 JUIN INCLUSIVEMENT,

LES HIRONDELLES

BATEAUX A VAPEUR DE LA SAONE

PARTENT TOUTS LES JOURS

DE LYON POUR CHALON

A 6 heures du matin. (927)

VINAIGRE DE TABLE.

Le seul dépôt des excellents vinaigres de table à l'estra-
gon, dont l'inventeur, M. DEGOUVENAIN, membre de
l'Académie de Dijon, a reçu aux diverses expositions de Paris
TROIS MÉDAILLES D'OR, ne se trouve que chez M. GONDARD,
place de l'Herberie, n. 9. (6270)

Saponine.

Nouvelle composition chimique avec laquelle on peut, pour
DIX CENTIMES, NETTOYER soi-même les gants de peau
glacée, sans la moindre altération, sans les mouiller ni les
rétrécir.—Dépôt à Lyon, rue Saint-Joseph, chez M^{le} Bergé,
au magasin du coin de l'église.— Prix du pot : 2 fr. — Elle
tient aussi la chaussure de Paris. (6260)

AVIS.

Les personnes qui auraient des propositions à faire pour la
location du matériel et des bateaux de la Compagnie du Si-
rius, sont invitées à présenter sans délai leurs offres à
M. Chevillard, arbitre de commerce, rue Lafont, 2, à Lyon,
l'un des syndics de la faillite de cette compagnie. (6280)

BANDES F. SOLLIER.

F. SOLLIER, fabricant de billards.

RUE DES CÉLESTINS, N° 6,

BREVETÉ DU ROI,

Membre correspondant de l'Académie de l'Industrie.

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient d'inventer de
nouvelles bandes de billard qui portent le nom de l'inven-
teur, F. SOLLIER. Ces bandes, supérieures à tout ce qui s'est
fait jusqu'à ce jour, sont à l'abri de toute influence atmosphé-
rique et garanties pour dix ans sur facture imprimée.

Tous les jours on peut les essayer dans son magasin, rue
des Célestins, n. 6, où l'on trouvera des billards en tous
genres aux prix les plus modérés, ainsi que d'autres bandes
en caoutchouc, lisières, etc., qui ne sauraient être égales.

NOTA.— M. F. SOLLIER n'a ni associé ni intéressé, et lui
seul est à la tête de ses ateliers. (Ne pas confondre l'adresse.)
(6282)



DU 11 AU 20 JUIN INCLUSIVEMENT,

L'AIGLE PARTIRA POUR CHALON

tous les jours impairs

à 5 heures 1/2 du matin.

(6613)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS,
rue de la Poulallerie, 19.